



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-0404

**CFVU DU 13 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC DE LIMOGES RELATIVE AUX PARCOURS CPGE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 avril 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LE RECTORAT DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC DE LIMOGES RELATIVE AUX PARCOURS CPGE.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 13/04/2023.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>12</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>26</b>
Nombre de votes pour	<b>26</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le: 09/05/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 14/04/2023